# Conditions Générales de Location et de stockage

Toute commande implique du locataire l'acceptation sans réserve des présentes qui régissent exclusivement ses relations avec Dézordre et prévalent sur tout autre document. Le contrat de location et le cas échéant le bon de livraison sont signés des deux parties lors de la mise à disposition. A défaut, tout commencement d'exécution du contrat vaut acceptation des présentes conditions.

### Article 1: Définitions

- 1. « Dézordre » désigne la société fournissant les services proposés sur le Site.
- 2. « Biens » désignent tous les items mis à l'intérieur des bacs ou donnés séparément et qui sont stockés par Dézordre.
- 3. « Services » désignent les services définis en 5.1
- 4. « Client » désigne toute personne ayant souscrit aux Services proposés par Dézordre
- « Site » désigne le site web www.dezordre.com
- 6. « Bacs de stockage » désignent les bacs fournis par Dézordre et utilisés pour transporter et stocker les Biens.

### Article 2: Conditions d'utilisation du service

- 1. Le Site est un service accessible aux personnes âgées de dix-huit (18) ans et plus. Certains services et certaines fonctionnalités du Site ne peuvent être utilisées par des personnes mineures ou ne disposant pas des capacités juridiques permettant de contracter légalement. En utilisant certaines fonctionnalités du Site, notamment en ce qui concerne les opérations de paiement, le Membre déclare et garantit qu'il est âgé d'au moins dix-huit (18) ans et/ou qu'il dispose de la capacité juridique lui permettant d'utiliser lesdites fonctionnalités.
- 2. En garantie de l'exécution du contrat, Dézordre se réserve la possibilité de soumettre son service à la présentation de certains documents. Un refus de louer pourra être opposé à un client (matériel non disponible, date incompatible, pièces justificatives absentes, non conformes ou n'identifiant pas suffisamment le client, etc.). Les informations énoncées par le client, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, Dézordre ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité de livrer.
- 3. Dézordre peut modifier ces conditions générales à tout moment. Dézordre notifiera ses clients sur le Site ou par tout autre moyen jugé raisonnable. Tout changement des conditions générales ne pourra entrer en vigueur moins de 14 jours après la notification. Pour continuer à utiliser les Services proposés par Dézordre le client devra s'engager à accepter ces nouvelles conditions.

## **Article 3: Informations légales**

1. Le renseignement des informations nominatives collectées lors de l'inscription sur le site ou lors des échanges de courriels aux fins de la vente ou de la location est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de Dézordre. De plus, Dézordre s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées de ses clients à un tiers.

## Article 4 : Sécurité informatique

- 1. Lors de la création d'un compte client, le client choisira un mot de passe associé à une adresse email valide. Le mot de passe pourra être changé à tout moment dans l'espace utilisateur du site.
- 2. Le client devra:
  - a. s'assurer de protéger son mot de passe
  - b. nous contacter rapidement s'il suspecte une utilisation frauduleuse de son compte

### **Article 5: Les Services**

- 1. En contrepartie des paiements effectués par les clients, Dézordre devra
  - a. Livrer les Bacs de stockage vides commandés par les clients à l'adresse de livraison indiquée et à la date indiquée
  - b. Récupérer les Bacs de stockage remplis avec les Biens des clients à l'adresse de récupération indiquée et à la date indiquée
  - Transporter les Bacs de stockage jusqu'au centre de stockage de Dézordre et les stocker à cet endroit
  - d. Rapporter les bacs demandés par les clients à l'adresse de livraison indiquée et à la date indiquée
- 2. Dézordre ne livrera ni ne récupérera de Bacs de stockage en dehors des zones de livraison définies
- 3. Dézordre ne peut être tenue responsable des éventuels retards de mise à disposition ou de livraison, dus à toute raison indépendante de sa volonté, notamment intempérie, retard dans les transports ou les retours des locations précédentes, force majeure, grève, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du locataire ou des tiers et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.
- 4. En cas d'absence du client au lieu et à l'heure convenus pour la remise du matériel, obligeant le livreur à revenir, Dézordre est en droit de facturer une majoration forfaitaire de 40 euros due par le client.
- 5. Le matériel est remis au client en bon état de fonctionnement, n'ayant subi qu'une usure normale due à une utilisation conforme aux normes et prescriptions du constructeur. Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, apte au fonctionnement. En l'absence de réserve, le client sera tenu pour responsable de toute détérioration dont le matériel fera l'objet. Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec prudence. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation. Le matériel loué reste l'entière propriété du loueur et le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers. Le client doit être présent lors de la livraison et de la restitution des matériels loués. Un inventaire sera réalisé en présence du loueur et du client à la livraison et au retrait du matériel. Ces inventaires donneront lieu à une signature de la part des deux parties. En l'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi. Les matériels ne seront considérés comme restitués qu'après avoir fait l'objet d'un inventaire contradictoire ou, en cas de refus du client d'un inventaire de la part du seul loueur.
- 6. Dézordre n'effectuera pas d'opérations de remplissage des Bacs de stockage.

## Article 6: Responsabilités du client

Le client devra:

- 1. être présent ou s'assurer de la présence d'une personne autorisée pour toutes les livraisons et récupérations
- 2. fournir des informations de contact détaillées, précises et toujours à jour

- 3. s'assurer que les Biens seront correctement protégés dans les Bacs de stockage pour permettre le transport et ne pas causer de dommages au personnel de Dézordre, aux autres Biens transportés
- 4. signaler à Dézordre, dans les 2 jours ouvrés suivants l'opération de transport, tout dommage sur les Biens survenus pendant une livraison ou une récupération

# Article 7: Les Bacs de stockage

- 1. Aucun Bac de stockage ne pourra excéder la limite de poids de 25kg
- 2. Dézordre pourra refuser de récupérer tout Bac de stockage qui ne satisfera pas aux conditions 7.1 ou 6.3

## Article 8 : les Biens stockés

- 1. Le client garantit que les Biens stockés lui appartiennent ou qu'il a l'autorisation de les stocker dans le respect des présentes Conditions Générales
- 2. Le Locataire est libre de stocker tous les Biens qu'il souhaite. Cependant, il s'interdit de stocker les biens suivant :
  - a. denrées alimentaires
  - b. liquides
  - c. médicaments
  - d. cigarettes, tabac et produits du tabac;
  - e. vins et spiritueux
  - f. armes, explosifs, combustibles et feux d'artifice
  - g. produits chimiques, produits toxiques ou dangereux;
  - h. espèces et valeurs, cartes bancaires et autres moyens de paiements ;
  - i. valeurs mobilières et autres titres et documents financiers ;
  - j. bijoux, pierres précieuses, métaux précieux ;
  - k. fourrures
  - I. œuvres d'art
  - m. carte d'identité, passeport, permis de conduire, titres de propriété, et autres documents
  - n. officiels;
  - o. objets moisis ou contaminés
  - p. biens volés ou détenus illégalement
  - q. être vivant (animaux, plantes ou autre)
  - r. biens entreposés à des fins commerciales
  - s. déchets
  - t. Tout autre item dont la possession ou le stockage contreviendrait à la législation française ou à toute autre législation applicable
- 3. Dézordre peut à tout moment et sans notification préalable ouvrir les bacs de stockage dans l'un des cas suivants :
  - Dézordre a des raisons raisonnables de penser qu'ils contiennent un des items définis à l'article 8.3
  - b. Dézordre est légalement tenu de le faire par une décision de justice ou de police
  - c. Dézordre considère que la situation est urgente et que l'ouverture peut permettre de prévenir une blessure ou des dommages importants
- 4. Dézordre peut refuser de stocker ou vous rendre à votre charge, tout Bien si Dézordre considère de façon raisonnable que le stockage des Biens peut présnter un risque pour la sécurité du site de stockage ou pour la sécurité des autres Bien stockés

# **Article 9 : Restrictions**

- 1. Le client ne devra pas
  - a. Utiliser le Service d'une façon contraire à la législation en vigueur

- b. Revendre ou offrir à un tiers le Service ou l'accès au Service sans acceptation préalable de Dézordre
- c. Tenter d'interrompre le Service ou le Site web

#### Article 10: Paiements

- Lors de son inscription, le client renseignera ses données bancaires qui seront gérées par un tiers bancaire disposant de toutes les certifications et accréditations nécessaires au respect de la législation. En aucun cas, Dézordre n'aura accès aux informations bancaires fournies par ses clients.
- Tous les paiements seront effectués par l'intermédiaire du Tiers bancaire. Le client donne à Dézordre le droit d'effectuer des demandes de paiement au Tiers selon les termes des présentes Conditions Générales.
- 3. Le premier paiement aura lieu le jour de la récupération des Bacs de stockage remplis par le client. Le client dispose d'une semaine gratuite entre le moment où il reçoit des bacs vides et le moment où les bacs seront récupérés chez lui. Si le client garde les Bacs de stockage livrés vides chez lui plus de 7 jours, le paiement aura lieu le huitième jour.
- 4. Les paiements suivant auront lieu chaque mois à la date anniversaire du premier paiement. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.
- 5. Dans le cas où le client décidera de diminuer ou d'augmenter le nombre de Bacs en stockage, l'abonnement sera diminué ou augmenté le mois suivant le mois en cours du montant correspondant au prix en vigueur au moment où la demande de modification aura été effectuée.
- 6. Lorsqu'un client demande à récupérer un ou plusieurs bacs de stockage, il devra effectuer un paiement correspondant à vingt euros (montant fixe) augmenté de deux euros supplémentaires pour chaque bac. Ce paiement devra être effectué au moment de la demande
- 7. Lorsque le client décide de mettre un terme à l'utilisation des services proposés par Dézordre, il reste engagé jusqu'au jour où Dézordre a récupéré l'intégralité des Bacs de stockage fournis au client.
- 8. Tous les paiements affichés sur le site s'entendent TVA incluse.
- 9. Dézordre pourra revoir sa politique de prix. Si tel est le cas :
  - a. Pour toutes les nouvelles commandes, le nouveau prix sera impacté immédiatement
  - b. Pour les clients existants qui ont accepté les conditions générales, le nouveau prix sera notifié par voie électronique pas moins de 14 jours avant la prochaine échéance de paiement et sera intégré dès cette échéance. Si le client refuse le changement, Dézordre pourra mettre un terme au contrat les liant
- 10. Des coûts additionnels pourront être appliqués dans les cas suivants :
  - a. Le client ou toute personne autorisée par lui n'est pas disponible à l'endroit requis pour la récupération ou la livraison et demeure injoignable plus de 30 minutes
  - b. Le client effectue une demande extraordinaire, un devis lui sera adressé

## Article 11: Assurance

- 1. Dézordre assurera chaque bac pour un montant pouvant aller jusqu'à 100 euros et couvrant :
- Le transport des Biens collectés jusqu'à la zone d'entreposage
- Le stockage des Biens dans la zone d'entreposage
- Le transport des Biens vers une adresse fournie par le client
- 2. Le client peut décider de souscrire une assurance additionnelle auprès de son assureur personnel.

# Article 12 : Droit de disposer des Biens

Si le client n'effectue pas les paiements en conformité avec les présentes Conditions Générales, Dézordre aura le droit de retenir et finalement de disposer de tout ou partie des Biens stockés.

Le client sera tenu responsable de tous les frais de stockage et autres coûts connexes engagés raisonnablement par Dézordre pendant la période où le client n'aura pas respecté ses engagements. Dézordre transmettra au client un préavis de 28 jours lui permettant de contacter Dézordre pour mettre en place la récupération définitive des Biens stockés. Si à l'expiration de la période de préavis de 28 jours, le client n'a pas réglé les montants dûs, Dézordre pourra disposer de tout ou partie des Biens stockés soit en les vendant, soit en les donnant à des œuvres caritatives, soit autrement.

S'il n'est pas possible de vendre les Biens à un prix raisonnable ou si malgré des efforts raisonnables de Dézordre, les Biens ne sont pas vendus, le client autorise Dézordre à les détruire ou à s'en débarrasser de manière raisonnable aux frais du client.

Le client sera tenu responsable de tous les frais engagés par Dézordre pour le traitement de ces Biens.

Le produit des cessions des Biens viendra créditer le compte du client et Dézordre paiera au client la différence entre les sommes récoltés et les sommes dues si cette différence est positive.

Si les produits de cession des Biens sont insuffisants pour couvrir les sommes dues par le client, celuici devra payer le montant dû dans un délai de 7 jours suivant une demande écrite de Dézordre.

### Article 13 : Responsabilités de Dézordre

- 1. La responsabilité de Dézordre sera limitée aux Biens stockés. En acceptant ces Condtions Générales, le client reconnaît que Dézordre n'est pas au courant de la valeur des Biens stockés. Nous recommandons au client de souscrire sa propre assurance si la valeur de ses Biens dépasse le montant couvert par Dézordre.
- 2. La responsabilité de Dézordre pour le non respect des présentes conditions générales ne pourra être engagé e, pour chaque bac, au-delà du minimum entre :
  - a. Le prix des Biens stockés à leur valeur de rachat au moment de la réclamation, et
  - b. Cent euros
- 3. Dézordre ne pourra pas être tenu responsable pour les dommages causés dans les cas suivants :
  - a. Perte d'activité, fermeture de l'entreprise, mise en liquidation judiciaire
  - b. Les dommages causés n'étaient pas envisageables au moment du début du contrat
- 4. Pour toute réclamation, Dézordre se réserve le droit de demander une preuve du prix d'achat et du coût actuel de remplacement des Biens

## Article 14 : Droit de rétractation

1. L'Utilisateur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité. Ce délai de rétractation commence à courir à compter du jour de son inscription en tant qu'Utilisateur. L'Utilisateur doit notifier sa demande de rétractation dans le délai imparti au service client du Distributeur par téléphone ou par email et adresser un courrier de confirmation à l'adresse du service client du Distributeur. Au titre de l'exercice de son droit de rétractation, le Contrat sera résilié sans frais dans les conditions et sous les réserves prévues aux articles L.121-20-8 et suivants du Code de la consommation.

## Article 15: Fin du contrat

- 1. Le client pourra mettre un terme au contrat à tout moment en demandant une livraison définitive de ses Biens stockés.
- 2. Dézordre pourra terminer le contrat avec effet immédiat en notifiant le client par écrit si :

- a. Le client ne respecte pas ses engagements de paiement dans les délais impartis
- b. Le client ne respecte pas les présentes Conditions générales
- 3. En cas de résiliation du présent accord par le Client, celui-ci devra contacter Dézordre dans les plus brefs délais pour organiser la récupération de ses bacs.
- 4. Si dans les 30 jours suivant la résiliation du contrat, le client n'a pas contacté Dézordre, Dézordre pourra disposer des marchandises en vertu de l'article 12.

### Article 16: Sous-traitance

Dézordre est libre de de sous-traiter certaines des opérations de livraison, récupération ou stockage à un tiers de confiance mais Dézordre ne sera en aucun cas décharger des responsabilités définies dans les présentes conditions générales.

# Article 17: Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

# Article 18: loi applicable et attribution de juridiction

Sauf en cas d'application d'une loi d'ordre public (laquelle ne s'appliquera que dans les strictes limites de son objet), il est expressément stipulé que le Contrat est soumis à la loi française et que tout litige entre les Parties au titre de ce dernier sera soumis à la juridiction des tribunaux français compétents.